

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 23 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Étaient présents : M. MATT, MME DELAVOIX, MME MILLER, M. PIERRON, MME ROCH, MME RIESENMEY, Maires adjoints, M. GAK, M. FROGER, MME TURPIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. LEHMANN, MME LOISEL, MME NOEL, M. DEVILLIERS, M. GOUSSEFF, M. JOSSERAND et MME BESANÇON, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. BRETON par MME ROCH, M. RODET par M. PIERRON

Absents excusés : MME VALCIN, M. PICARD, MME DEBLEDS

Absents : MME BETTI, MME ODERMATT, MME BOUTRIN

Madame Micheline RIESENMEY a été élue secrétaire de séance.

Pour plus de cohérence et avec l'accord de l'assemblée, Monsieur le Maire modifie l'ordre des questions.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2016-012-1 du 23 mars 2016 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2017-026-12 du 12 avril 2017 portant passation d'une convention intercommunale concernant les dépenses engagées en commun et la mise en place de la fête de la peinture rapide 2017.

Décision n°2017-027-3 du 12 avril 2017 portant passation d'un contrat de mission de coordination de sécurité et protection de la santé pour des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Jean Moulin.

Décision n°2017-028-3 du 13 avril 2017 portant défense des intérêts de la commune d'Egry pour une requête en référé devant le tribunal administratif de Versailles.

Décision n°2017-029-7 du 18 avril 2017 portant passation d'une convention d'occupation à titre précaire à conclure avec Essonne Aménagement pour la salle sise 24 A Avenue de la Mare aux Bourguignons.

Décision n°2017-030-14 du 18 avril 2017 portant action de formation « BAFD Approfondissement ».

Décision n°2017-031-12 du 24 avril 2017 portant passation d'une convention pour une animation danses et percussions à l'occasion de la Fête du lac du 21 mai 2017.

Décision n°2017-032-3 du 25 avril 2017 portant avenant n°1 au marché pour la mise en conformité de l'accessibilité PMR du Gymnase Jean Chevance.

Décision n°2017-033-12 du 25 avril 2017 portant passation d'un contrat d'engagement pour une animation à l'occasion de la Fête du Lac du 20 mai 2017.

Décision n°2017-034-12 du 25 avril 2017 portant fixation du tarif pour le concert « Au bal de Vienne » à la Philharmonie de Paris, organisé le jeudi 8 juin 2017 par la commission des affaires culturelles.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché « Travaux d'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet ». Le montant des travaux est de 1 250 000,00 € H.T.,

AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire et une autorisation de travaux dans le cadre des travaux d'extension de l'école maternelle Alphonse Daudet,

APPROUVE le programme des opérations à inscrire dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (C.A.R.) pour les montants indiqués suivant l'échéancier et les plans de financement disponibles en mairie, **ADHERE** à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité adoptée par le Conseil Régional d'Ile-de-France par délibération n° CR2017-51 du 9 mars 2017, **SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 945 011,00 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional, **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de la région Ile de France l'attribution d'une subvention de 375 000,00 € dans le cadre de la 1^{ère} enveloppe, deuxième part, de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'opération « extension de l'école maternelle Alphonse Daudet », et **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier de cette même opération,

PRESCRIT la modification n°2 du P.L.U.,

APPROUVE l'acquisition d'une désherbeuse mécanique, pour un montant de 9 091,80 € H.T. et **SOLLICITE** l'attribution d'une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au titre des actions de lutte contre la pollution par les pesticides d'origine non agricole ainsi que l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France, au titre de la politique régionale de l'eau,

PREND ACTE de la présentation du rapport du F.S.R.I.F. pour l'année 2016,

FIXE à 5,00 € par m² le tarif de référence de la T.L.P.E. pour les enseignes, **FIXE** à 20,60 € par m² le tarif de référence de la T.L.P.E. pour tous les dispositifs publicitaires, **APPLIQUE**, suivant le type de support et la superficie, le tableau ci-dessous :

Enseignes			Dispositifs publicitaires (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires (supports numériques)	
S ≤ 12 m ²	12 m ² < S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²	S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²	S ≤ 50 m ²	S > 50 m ²
5,00 €	10,00 €	20,00 €	20,60 €	41,20 €	61,80 €	123,00 €

et **APPLIQUE** des exonérations et une réfaction,

APPLIQUE la Décision Modificative n°1 au budget principal – exercice 2017

APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune d'Egly, portant sur les travaux de voirie réalisés par la commune.

Informations diverses :

Monsieur le Maire répond aux questions posées en amont par la liste « Rassembler Egly » :

- Quel est le nombre de permis de construire déposés en 2016 et en 2017 dans et hors ZAC de la Mare aux Bourguignons ? En 2016, on dénombre 93 permis de construire dont 58 pour la ZAC de la Mare aux Bourguignons. Au 12 mai 2017, 37 permis de construire ont été déposés dont 6 accordés, les autres étant en cours d'instruction. Monsieur le Maire indique que le service urbanisme réceptionne environ 7 à 8 demandes de permis par mois.

- Quel est le calendrier du passage en régie publique de l'eau pour Egly ? Seul le territoire de l'ex-C.A.V.O est passé en régie d'eau depuis 2017 ; il faudra attendre la fin des contrats en cours pour le territoire de l'ex-C.C.A. L'objectif de cette régie est de diminuer le coût pour les consommateurs. Le prix, pour une consommation annuelle entre 0 et 200 m³, est de 1,22 m³.

- Pourquoi les riverains de l'Avenue d'Arpajon n'ont-ils pas été prévenus des travaux de réfection des trottoirs ? Monsieur le Maire informe que la communication a été faite sur le journal « Egly Infos » du mois de février par la commune et que Cœur d'Essonne Agglomération a installé des panneaux sur la zone concernée et a distribué des courriers explicatifs dans chaque boîte aux lettres des riverains.

Monsieur le Maire évoque les rythmes scolaires ; le nouveau décret ne devrait être mis en application qu'à la rentrée 2018.

Monsieur le Maire fait part d'une information, soit la vente du Château de Villelouvette par la Commune de Montrouge. Ce site est classé. Un travail de réflexion est mené pour trouver une solution adaptée. Le parc sera accessible lors de la fête de la peinture rapide le 28 mai prochain.

Monsieur Josserand demande si la Mairie a été saisie par Intermarché afin d'avoir une autorisation pour l'ouverture du magasin le dimanche matin. Monsieur le Maire répond que le directeur d'Intermarché est bien venu en Mairie pour prévenir de cette ouverture dominicale, mais en aucun cas cet établissement a besoin de l'autorisation du Maire pour ouvrir.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 28 juin 2017 à 20h30 en Mairie.

La séance est levée à 22 heures 30

Fait à Egly, le 24 mai 2017

Le Maire

Gérard Marconnet